

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 067-216702126-20230327-DELCM2023032701-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le **13** avril 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU



COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 2

Séance ordinaire du 27 mars 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 25

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Philippe HARTER Procuration à Pia IMBS
Fabienne UHLMANN Procuration à Bruno MICHEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le point 20 « Subvention en faveur de l'association Le Local » est retiré de l'ordre du jour.

2023/03/27-01 Désignation d'un secrétaire de séance

Il est proposé de nommer Vincent WAGNER pour remplir les fonctions secrétaire de séance, sachant que le travail principal consiste à enregistrer en même temps que l'agent municipal les participations aux délibérations pendant la séance puis la relecture du PV avant la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et
DESIGNE Vincent WAGNER pour remplir cette fonction.

A l'unanimité	X	Pour	Contre	Abstention	Adoptée	X	Non adoptée
---------------	---	------	--------	------------	---------	---	-------------

Le secrétaire de séance Vincent WAGNER

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le
11/04/2023
Holtzheim, le **11** avril 2023
Madame le Maire, Pia IMBS



Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le **13** avril 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 2

Séance ordinaire du 27 mars 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 25

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Philippe HARTER Procuration à Pia IMBS
Fabienne UHLMANN Procuration à Bruno MICHEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le point 20 « Subvention en faveur de l'association Le Local » est retiré de l'ordre du jour.

2023/03/27-02 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 mars 2023

Il s'agit d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mars 2023 (PV joint).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mars 2023

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Le secrétaire de séance Vincent WAGNER

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **11/04/2023**
Holtzheim, le **11** avril 2023
Madame le Maire, Pia IMBS

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le **13** avril 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 2

Séance ordinaire du 27 mars 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 25

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Philippe HARTER Procuration à Pia IMBS
Fabienne UHLMANN Procuration à Bruno MICHEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le point 20 « Subvention en faveur de l'association Le Local » est retiré de l'ordre du jour.

2023/03/27-03 Approbation du compte de gestion 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

VU le budget primitif de l'exercice 2022 ainsi que les décisions modificatives qui s'y attachent

CONSIDERANT la régularité des écritures

DECLARE que le compte de gestion dressé en 2022 par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

APPROUVE le compte de gestion 2022.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
 Reçu en préfecture le 12/04/2023
 Publié le [REDACTED]
 ID : 067-216702126-20230327-DELCM2023032703-DE

N° COURS DU POSTE COMPTABLE : 0710

SON DU POSTE COMPTABLE : 600 60000

ETABLISSEMENT : HOLTZHEIM

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

SUDZ - HOLTZHEIM

EXERCICE 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	274 918,38		-236 078,88		38 839,50
Fonctionnement	640 445,24	240 145,00	243 784,20		673 669,50
TOTAL I	915 363,62	240 145,00	-6 294,68		712 509,00
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	915 363,62	240 145,00	-6 294,68		712 509,00

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le secrétaire de séance Vincent WAGNER

[Signature]

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **11/04/2023**
 Holtzheim, le **11** avril 2023
 Madame le Maire, Pia WBS

[Signature]



Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le **13** avril 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 2

Séance ordinaire du 27 mars 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 25

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Philippe HARTER Procuration à Pia IMBS
Fabienne UHLMANN Procuration à Bruno MICHEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le point 20 « Subvention en faveur de l'association Le Local » est retiré de l'ordre du jour.

2023/03/27-04 Approbation du compte administratif 2022 et affectation du résultat

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Premier adjoint, Bertrand FURSTENBERGER, Madame le Maire s'étant retiré lors du vote du compte administratif

Après en avoir délibéré

Après examen et analyse du compte administratif 2022

VU les décisions prises par la commission des finances en date du 8 mars 2022

DECIDE d'approuver le compte administratif de l'exercice 2022 qui se présente comme suit

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement Exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	274 913,33		-236 675,55	38 237.78
Fonctionnement	583 445,25	240 145,00	229 764.27	573 064.52
Total	858 358,58	240 145,00	-6 911.28	611 302.30

Le compte administratif 2022 s'arrête avec un excédent de **611 302,30 €**.

Le compte administratif 2022 fait apparaître les résultats suivants :

- L'investissement est excédentaire de trente-huit mille deux cent trente-sept euros et 78 cts
 - Le fonctionnement est excédentaire de cinq cent soixante-treize mille soixante-quatre euros et 52 cts
- D'où un excédent de clôture excédentaire de six cent onze trois cent deux euros et 30 cts

Réunie en date du 1^{er} mars 2023, la commission des finances a proposé d'affecter une dotation de 270 000 € en section d'investissement, au compte 1068, pour financer les investissements de 2023

Le reliquat de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022, 303 064.52 € est ensuite reporté au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget 2022.

L'excédent d'investissement de l'exercice 2022, 38 237,78€ est reporté au compte 001 « résultat d'investissement reporté » du budget 2022.

Inscriptions budgétaires proposées

Compte	Section	Budget primitif 2023 €
001	Investissement recette - Excédent 2022	38 237.78
1068	Investissements recette capitalisée	270 000.00
002	Fonctionnement recette excédent de 2022	303 064.52

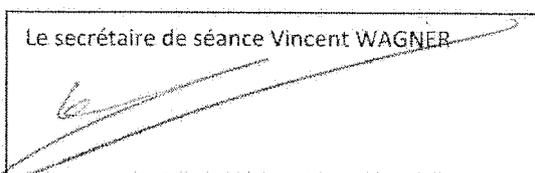
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**

- D'affecter une dotation de deux cent soixante-dix euros (270 000 €) en section d'investissement au compte 1068 pour financer les investissements de 2023.
- De reporter l'excédent d'investissement, à savoir, la somme de trente-huit mille deux cent trente-sept euros et 78 cts (38 237.78 €) au compte 001 « résultat d'investissement reporté » du budget 2023
- De reporter l'excédent de fonctionnement de trois cent trois mille soixante-quatre euros et 52 cts au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget 2023.

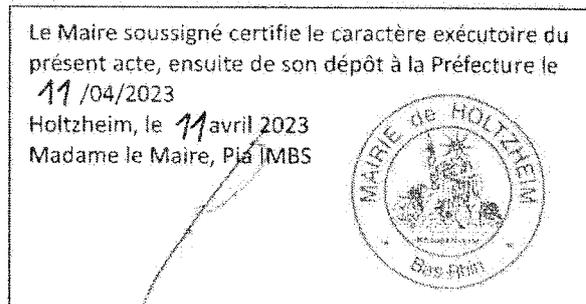
Note de synthèse est jointe au compte administratif 2022.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le secrétaire de séance Vincent WAGNER



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **11/04/2023**
 Holtzheim, le **11** avril 2023
 Madame le Maire, Pia IMBS




Synthèse

L' évolution défavorable des produits par rapport aux charges conduit la capacité d'autofinancement brute à diminuer et à s'élever à 344 K€ (474 k fin 2021). Cette situation permet en 2022 de couvrir les remboursements d'emprunt actuels, mais conduit à dégager une CAF nette d'un niveau faible (34 K€). Cette situation traduit la perte de marges de manœuvre en matière de financement des nouveaux investissements.

Les différentes réserves constituées annuellement permettent à la commune de disposer d'un fonds de roulement net global (FRNG) de 611 K€ au 31/12/2022 (858 K€ fin 2021)

Le niveau du FRNG est à mettre en perspective avec les charges réelles de la commune. Avec 2 024 K€ de charges réelles, une journée de fonctionnement correspond en moyenne à 5 624 € de charge. Par expérience, on considère que le niveau de FRNG est faible, voire insuffisant lorsqu'il est inférieur à 30 jours de charges réelles de fonctionnement et d'un bon niveau lorsqu'il représente 90 jours de charges de fonctionnement. Avec 108 jours de fonctionnement en réserves, la commune dispose de réserves d'un bon niveau.

La dette diminue de 13,15% et s'élève à 2 028 K€ au 31/12/2022 (2 335 k€ fin 2021). Il est aussi important de mesurer le ratio de désendettement. Ce dernier indique le nombre d'année de CAF brute nécessaire à la collectivité pour rembourser sa dette. Il est usuellement admis qu'en-dessous de 3 ans, l'endettement est faible. Entre 3 et 6 ans, il est maîtrisé. Entre 6 et 9 ans, il est élevé. Entre 9 et 12, il atteint un seuil d'alerte. Au-delà de 12 ans, la situation de la collectivité se rapproche du surendettement.

Avec une dette représentant 5,9 années de CAF, l'endettement de la commune reste maîtrisé. (dette au 31/12 rapportée à l'épargne brute)

Bien qu'ils se dégradent de manière générale, les indicateurs 2022 ne laissent pas apparaître d'alerte immédiate sur le fonctionnement actuel de la commune. Toutefois, les marges de manœuvres pour le financement d'investissements de grande ampleur (CAF nette et FRNG) ont été fortement réduites en 2022 par rapport aux constats réalisés fin 2021.



Madame le Maire,
IMBS: Pia

Le secrétaire de séance

Vincent WAGNE



République Française
Département du Bas-Rhin
Eurométropole de Strasbourg

Village fleuri 
Commune nature 
Village étoilé 
Culture et langues régionales 

MAIRIE DE HOLTZHEIM

Place de la Mairie - 67810 HOLTZHEIM
Tél : 03.88.78.05.84 Courriel : mairie@holtzheim.fr
Fax : 03.88.78.81.89 Site : www.holtzheim.fr

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le 
ID: 067-216702126-20230327-RAPPORTCA2022-BF

Holtzheim, le 27 mars 2023

Note de synthèse du compte administratif 2022

Approuvé le 27 mars 2023

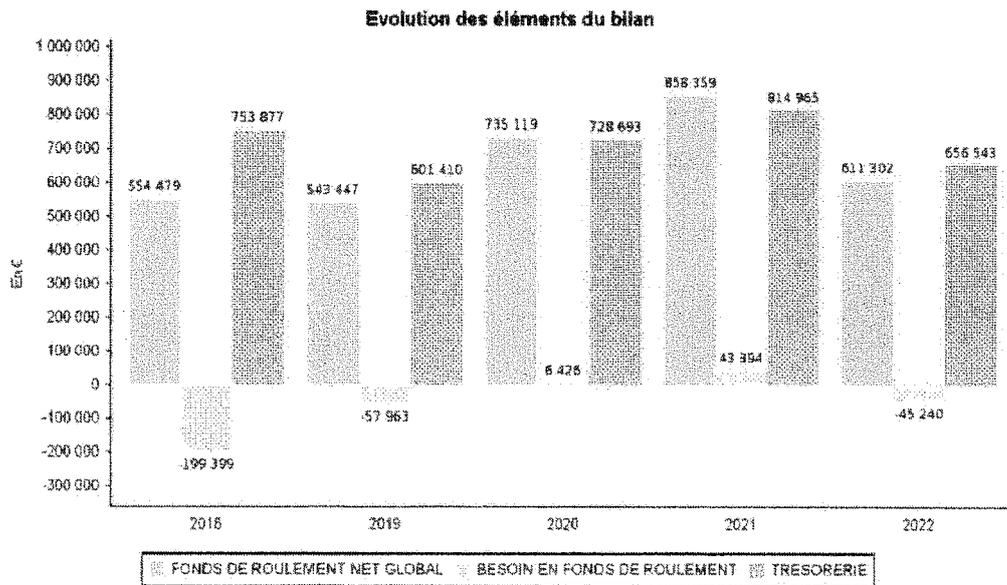
Le **compte administratif** constitue le compte-rendu de la gestion du maire pour l'exercice écoulé.

Il retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité au 31 décembre 2022. Il est élaboré par « l'ordonnateur » de la collectivité, c'est à dire le Maire. Le compte administratif doit correspondre au compte de gestion, établi parallèlement par le comptable de la collectivité. Il doit être adopté par le Conseil Municipal au plus tard le 30 juin suivant la clôture de l'exercice

Exécution du Budget 2022

Le compte administratif 2022 s'arrête avec un excédent de 611 302,30 €.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement Exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	274 913,33		-236 675,55	38 237,78
Fonctionnement	583 445,25	240 145,00	229 764,27	573 064,52
Total	858 358,58	240 145,00	-6 911,28	611 302,30



Pour financer les investissements de 2022, prélèvement sur l'excédent de 2021

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 371 828,46	O	2 601 592,73
	Section d'investissement	B	1 117 353,42	H	880 677,87
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	343 300,25
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	274 913,33
		(si déficit)		(si excédent)	
		(si déficit)		(si excédent)	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	3 489 181,88	= O+H+I+J	4 100 484,18
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		= E+F	0,00	= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 371 828,46	= O+I+K	2 944 892,98
	Section d'investissement	= B+D+F	1 117 353,42	= H+J+L	1 155 591,20
	TOTAL CUMULE		= A+B+C+D+E+F	3 489 181,88	= O+H+I+J+K+L

611 302,30

Il est proposé d'affecter une dotation de 270 000 € en section d'investissement, au compte 1068, pour financer les investissements de 2023

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 067-216702126-20230327-RAPPORTCA2022-BF

Le reliquat de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022, 303 064.52 € est ensuite reporté au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget 2022.

L'excédent d'investissement de l'exercice 2022, 38 237,78€ est reporté au compte 001 « résultat d'investissement reporté » du budget 2022.

Inscriptions budgétaires proposées

Compte	Section	Budget primitif 2023 €
001	Investissement recette - Excédent 2022	38 237.78
1068	Investissements recette capitalisée	270 000.00
002	Fonctionnement recette excédent de 2022	303 064.52

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

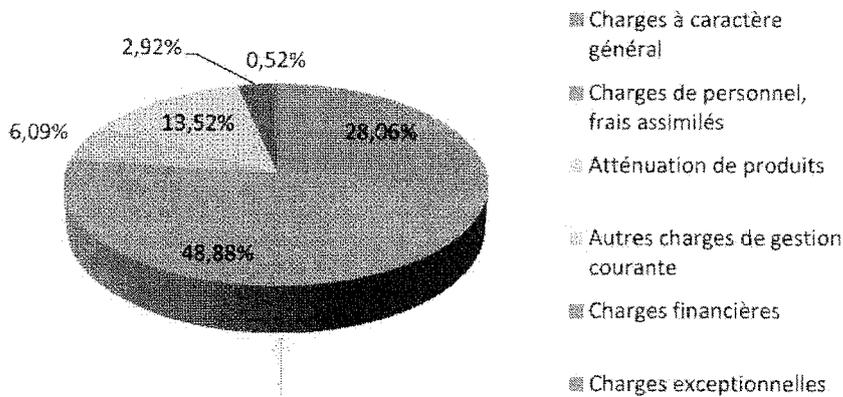
1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 190 958.87 €

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

Chap.	Libellé	Crédit ouverte (SP+OS+RAR+R+1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédit annulé
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	767 125,00	614 860,75	0,00	0,00	152 264,25
D12	Charges de personnel, frais assimilés	1 066 530,00	1 071 041,10	0,00	0,00	15 488,90
014	Atténuations de produits	155 000,00	133 399,80	0,00	0,00	21 600,20
65	Autres charges de gestion courante	299 228,75	296 138,41	0,00	0,00	3 090,34
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 307 893,75	2 315 440,06	0,00	0,00	192 443,39
66	Charges financières	74 500,00	64 018,95	0,00	0,00	10 481,05
67	Charges exceptionnelles	16 100,26	11 499,86	0,00	0,00	6 600,39
68	Dotation, provision semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
002	Dépenses imputées	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 400 494,01	2 390 968,87	0,00	0,00	209 524,73
003	Virement à la section d'investissement (2)	276 270,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	143 000,00	160 659,59			-17 659,59
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		419 270,00	160 659,59			239 400,41
TOTAL		2 819 764,01	2 551 628,46	0,00	0,00	447 925,14
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de M-1						

Libellé dépenses réelles de fonctionnement	Mandat (€)
Charges à caractère général	614 860,75 €
Charges de personnel, frais assimilés	1 071 041,10 €
Atténuations de produits	133 399,80 €
Autres charges de gestion courante	296 138,41 €
Charges financières	64 018,95 €
Charges exceptionnelles	11 499,86 €
TOTAL	2 190 958,87 €



La rubrique « frais de personnel » est la plus importante des dépenses, tout en restant dans la moyenne.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

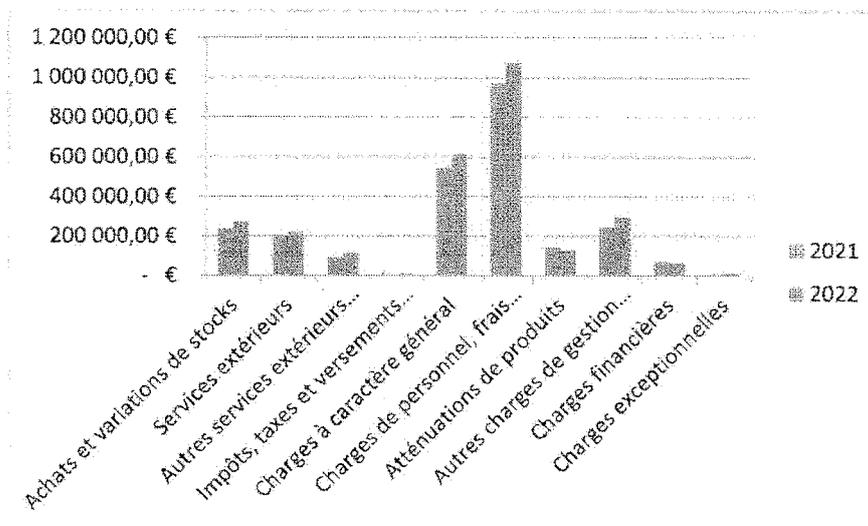
Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 067-216702126-20230327-RAPPORTCA2022-BF

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE 2021 à 2022

FONCTIONNEMENT DEPENSE				
COMPTE	LIBELLE	2021	2022	POURCENTAGE D'EVOLUTION
60	Achats et variations de stocks	237 717,25 €	273 338,73 €	14,98%
61	Services extérieurs	206 445,73 €	220 058,76 €	6,59%
62	Autres services extérieurs (intermédiaires et honoraires)	93 004,69 €	113 342,28 €	21,87%
63	Impôts, taxes et versements assimilés	6 984,27 €	8 120,98 €	16,28%
011	Charges à caractère général	544 151,94 €	614 860,75 €	12,99%
012	Charges de personnel, frais assimilés	970 707,01 €	1 071 041,10 €	10,34%
014	Atténuations de produits	143 736,40 €	133 399,80 €	-7,19%
65	Autres charges de gestion courante	246 008,79 €	296 138,41 €	20,38%
66	Charges financières	72 388,42 €	64 018,95 €	-11,56%
67	Charges exceptionnelles	8 215,88 €	11 499,86 €	39,97%
TOTAL :		1 985 208,44 €	2 190 958,87 €	10,36%

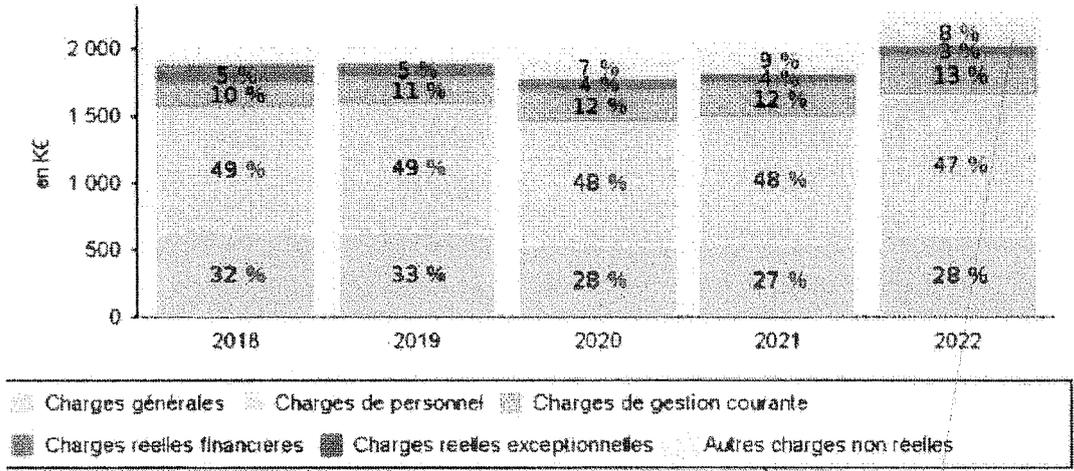


Explications :

Les charge de fonctionnement augmentent de 201 K€ entre 2021 et 2022. Cette hausse est principalement portée par :

- Les charges de personnel : 93 K€ (compte 64) ;
- Le gaz : + 39K€ (compte 60613)
- L'entretien des bâtiments (615221 et 615228) : 17K€ ;
- Régularisation mutualisation RPE : environ 50 K€

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



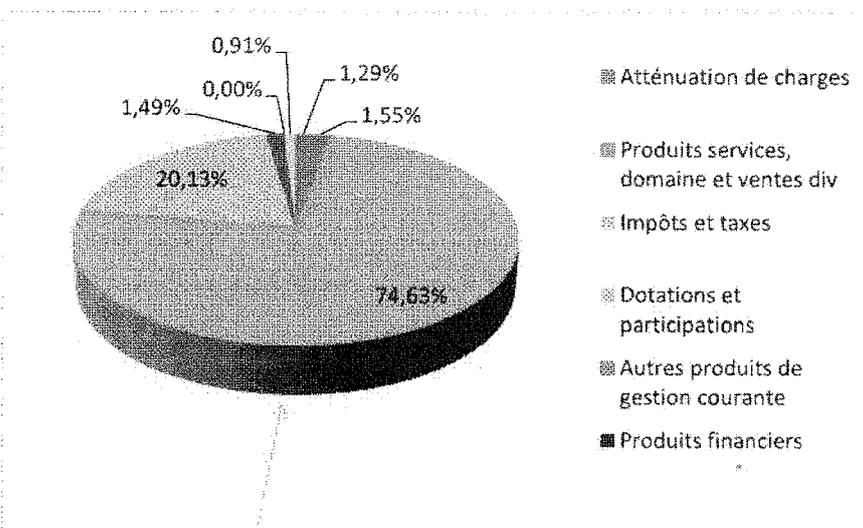
Il s'agit des dotations aux amortissements et de la valeur nette comptable des immobilisations cédées.

Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	42 000,75	32 848,17	0,00	0,00	9 152,58
70	Produits services, domaine et ventes div	33 300,00	36 332,25	0,00	0,00	-6 032,25
73	Impôts et taxes	1 644 000,00	1 894 061,43	0,00	0,00	-50 061,43
74	Dotations et participations	482 450,00	510 859,02	0,00	0,00	-28 409,02
75	Autres produits de gestion courante	21 400,00	37 800,55	0,00	0,00	-16 400,55
Total des recettes de gestion courante		2 423 150,75	2 514 902,32	0,00	0,00	-91 751,57
76	Produits financiers	0,00	0,70	0,00	0,00	-0,70
77	Produits exceptionnels	30 800,00	23 020,57	0,00	0,00	7 779,43
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 453 950,75	2 537 923,59	0,00	0,00	-83 972,84
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	22 500,00	63 669,14			-41 169,14
049	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		22 500,00	63 669,14			-41 169,14
TOTAL		2 476 450,75	2 601 592,73	0,00	0,00	-125 141,08
Pour information		(3) 343 300,25				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

Libellé recettes réelles de fonctionnement	Mandat (€)
Atténuation de charges	32 848,17 €
Produits services, domaine et ventes div	39 332,25 €
Impôts et taxes	1 894 061,43 €
Dotations et participations	510 859,92 €
Autres produits de gestion courante	37 800,55 €
Produits financiers	0,70 €
Produits exceptionnels	23 020,57 €
TOTAL	2 537 923,59 €



La fiscalité locale reste la recette la plus importante.

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE 2021 à 2022

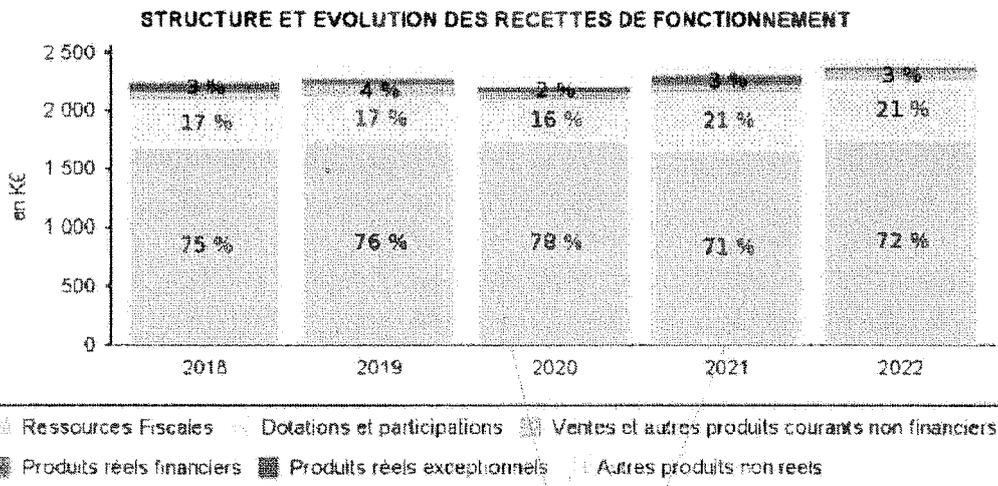
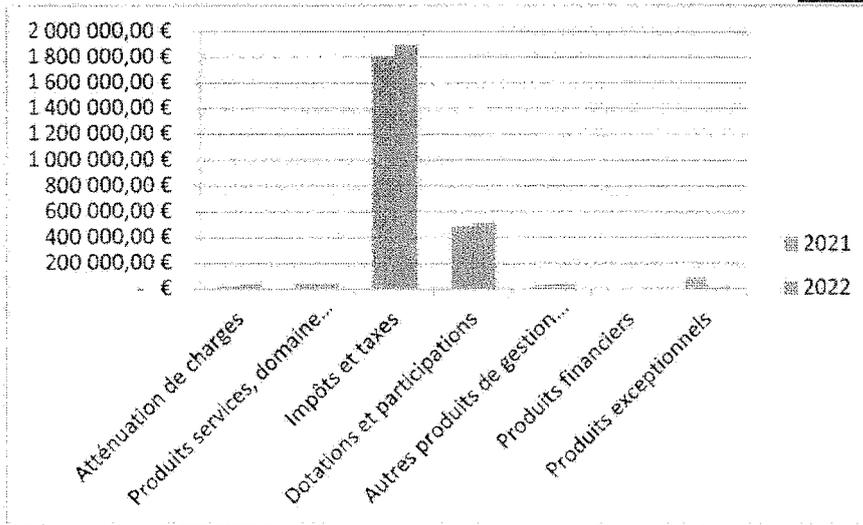
FONCTIONNEMENT RECETTE				
COMPTE	LIBELLE	2021	2022	POURCENTAGE D'EVOLUTION
013	Atténuation de charges	17 963,35 €	32 848,17 €	82,86%
70	Produits services, domaine et ventes diverses	37 973,13 €	39 332,25 €	3,58%
73	Impôts et taxes	1 812 619,87 €	1 894 061,43 €	4,49%
74	Dotations et participations	487 458,22 €	510 859,92 €	4,80%
75	Autres produits de gestion courante	26 339,61 €	37 800,55 €	43,51%
76	Produits financiers	0,70 €	0,70 €	0,00%
77	Produits exceptionnels	80 389,74 €	23 020,57 €	-71,36%
TOTAL :		2 462 744,62 €	2 537 923,59 €	3,05%

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

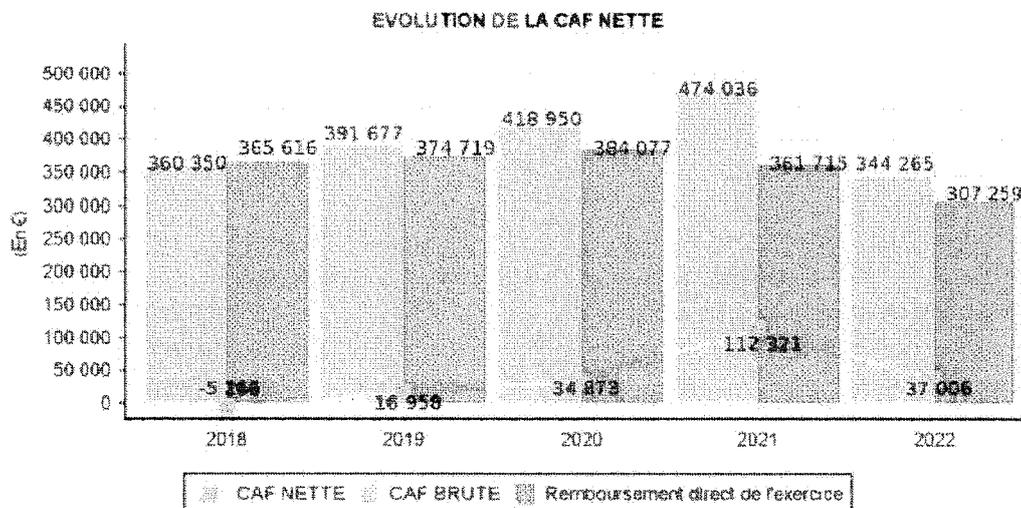
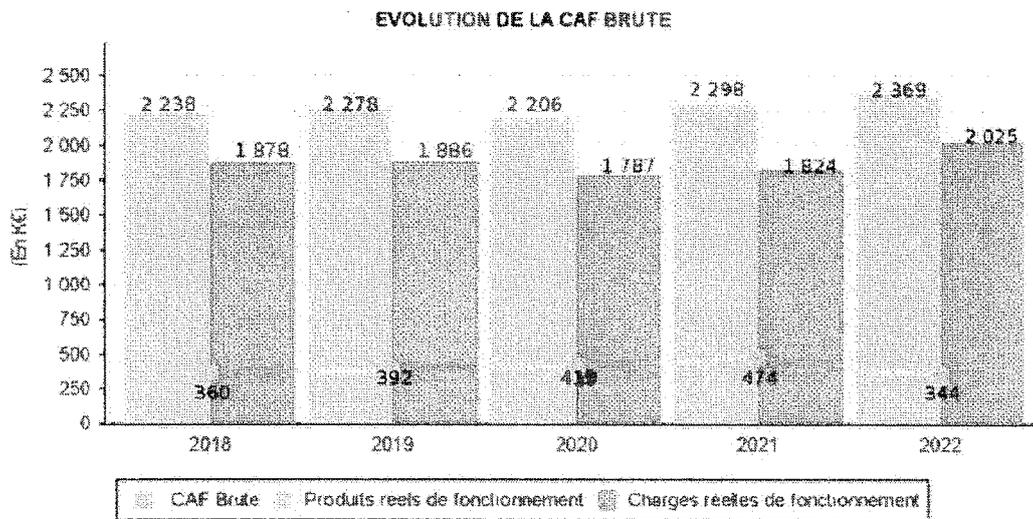
ID : 067-216702126-20230327-RAPPORTCA2022-BF



Explications :

Compte 73/74 : Les compensations de la taxe foncières des locaux industriels sont imputées au compte 74 « Dotations » sous forme de dotations et non plus au compte 73 « Ressources fiscales » d'où la baisse des produits fiscaux.

Comparatif des produits et des charges de fonctionnement.



La CAF diminue

Les dépenses réelles d'investissement

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

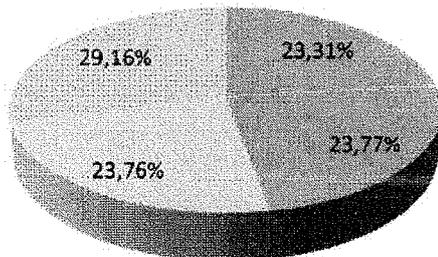
ID : 067-216702126-20230327-RAPPORTCA2022-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

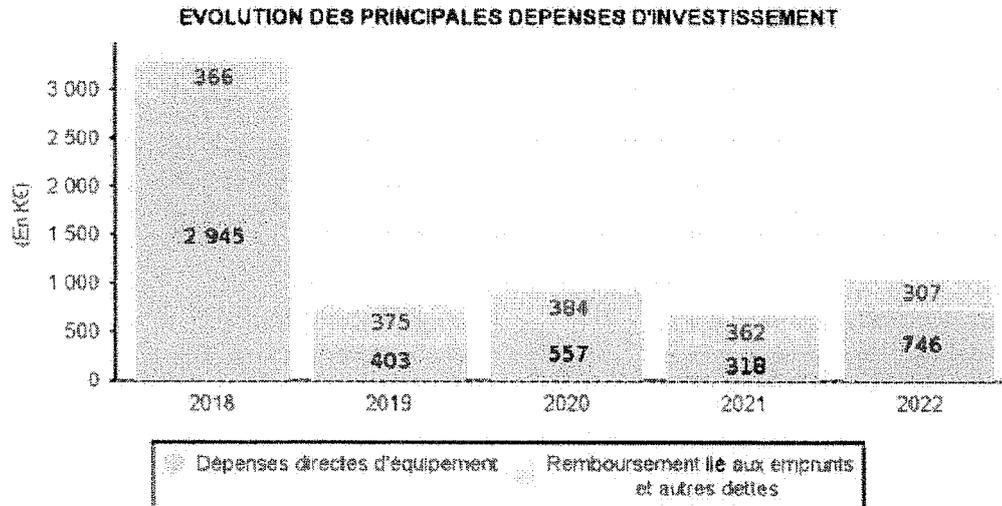
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	314 300,00	245 586,71	0,00	68 713,29
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	321 782,00	250 448,44	0,00	70 733,56
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	465 877,00	250 390,20	0,00	235 486,80
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 121 359,00	746 425,35	0,00	374 933,65
10	Déficits, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	309 000,00	307 258,93	0,00	1 741,07
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA,regie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	309 000,00	307 258,93	0,00	1 741,07
45...	Total des ops. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 430 359,00	1 053 684,28	0,00	376 674,72
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (1)	22 500,00	63 669,14	0,00	-41 169,14
047	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	22 500,00	63 669,14	0,00	-41 169,14
	TOTAL	1 452 859,00	1 117 353,42	0,00	335 505,58
	Pour information	(a)	0,00	0,00	0,00
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	(a)	0,00	0,00	0,00

Libellé	Mandat (€)
immobilisations incorporelles (sauf 204)	245 576,71
Immobilisations corporelles	250 448,44
Immobilisations en cours	250 390,20
Emprunts et dettes assimilées	307 258,93
Total	1 053 684,28



- immobilisations incorporelles (sauf 204)
- Immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours
- Emprunts et dettes assimilées

Il n'y a pas de chapitre qui ressort.



Le remboursement de l'emprunt diminue. Les dépenses se stabilisent aux alentours d'un millions €.

Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Credits ouverts (00+09+24+25)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Credits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	114 960,00	78 731,00	0,00	36 229,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		114 960,00	78 731,00	0,00	36 229,00
10	Dotation, fonds divers et réserves (hors 1068)	251 000,67	297 670,68	0,00	-46 669,91
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (7)	240 146,00	240 146,00	0,00	0,00
138	Autres subvent ^{ns} invest. non transf.	152 670,00	63 361,70	0,00	89 308,30
166	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectat ^{ns} (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^{ns} et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
284	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		643 716,67	600 977,28	0,00	22 638,29
46...	Total des op ^{ts} . pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		758 676,67	699 608,28	0,00	58 867,29
027	Virement de la sect ⁿ de fonctionnement (1)	276 270,00			
040	Opérat ^{ns} ordre transfert entre sections (1)	143 000,00	180 869,59		-37 869,59
047	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		419 270,00	180 869,59		-37 869,59
TOTAL		1 177 946,67	880 677,87	0,00	297 267,00

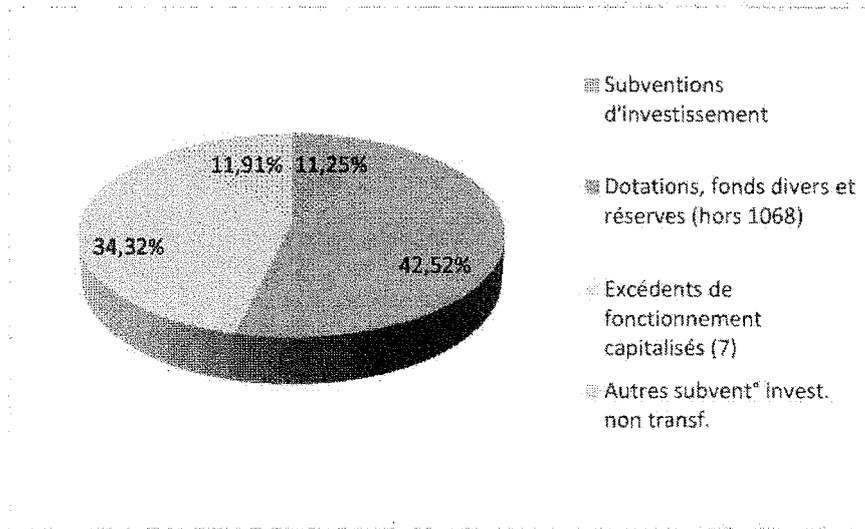
Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

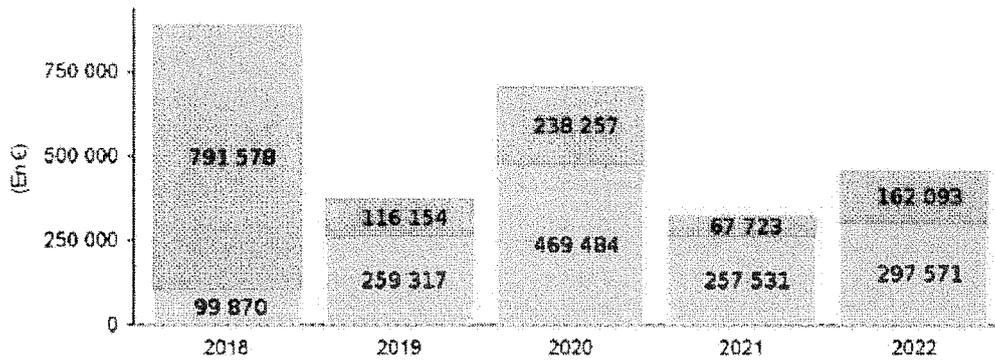
Publié le

ID : 067-216702126-20230327-RAPPORTCA2022-BF

Libellé	TITRES (€)
Subventions d'investissement	78 731,00
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	297 570,58
Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	240 145,00
Autres subvent° invest. non transf.	83 361,70
Total	699 808,28



EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



■ Dotations et fonds globalisés
■ Recettes liées aux emprunts
■ Subventions et participations d'équipement reçues

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le **13** avril 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 2

Séance ordinaire du 27 mars 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 25

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Philippe HARTER Procuration à Pia IMBS
Fabienne UHLMANN Procuration à Bruno MICHEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le point 20 « Subvention en faveur de l'association Le Local » est retiré de l'ordre du jour.

2023/03/27/05 Vote du taux des impôts locaux pour l'exercice 2023

Par délibération du 20 décembre 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

	2022
Taxe Foncier bâti	29.94 %
Taxe Foncier non bâti	67.73 %

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

En date des 4 novembre 2022 et 1^{er} mars 2023, la commission des finances a proposé de maintenir les taux des impôts locaux de 2022.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
 Reçu en préfecture le 12/04/2023
 Publié le 
 ID : 067-216702126-20230327-DELCM2023032705-DE

VU le débat d'orientation budgétaire en date du 13 mars 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour 2023, et donc de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

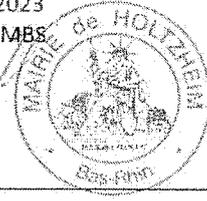
Taxe	Taux 2023
Taxe Foncier bâti	29.94 %
Taxe Foncier non bâti	67.73 %
Taxe d'Habitation	18.20 %

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le secrétaire de séance Vincent WAGNER



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 11/04/2023
 Holtzheim, le 11 avril 2023
 Madame le Maire, Pia IMBS



Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le **13** avril 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 2

Séance ordinaire du 27 mars 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 25

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Philippe HARTER Procuration à Pia IMBS
Fabienne UHLMANN Procuration à Bruno MICHEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le point 20 « Subvention en faveur de l'association Le Local » est retiré de l'ordre du jour.

2023/03/27-06 Approbation du budget primitif 2023 (voir rapport)

Le **compte administratif** 2022 est arrêté avec un excédent de 611 302,30 € et avec l'affectation prévisionnelle suivante :

Compte	Section	Budget primitif 2023 €
001	Investissement recette - Excédent 2022	38 237.78
1068	Investissements recette capitalisée	270 000.00
002	Fonctionnement recette excédent de 2022	303 064.52

Le budget 2023 s'équilibre à 3 038 465 euros en fonctionnement et à 1 048 973 € euros en investissement.

Le budget 2023 prend acte des évolutions internationales, nationales et réglementaires et leur impact politique et financière sur les investissements de la Commune.

En effet, la commune a dû suspendre le projet « extension de l'école, du périscolaire et du RPE » en raison, d'une part, du bouleversement de l'économie des marchés de construction depuis 2022

induisant ainsi une augmentation budgétaire de l'opération, et d'autre part, en raison de la hausse des prix de l'énergie qui impacte la section fonctionnement et réduit son autofinancement.

Par ailleurs :

- Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées ;
- La Commune poursuit sa politique en matière de développement durable ;
- La commission des finances a proposé de ne pas augmenter le taux des impôts locaux en 2023 ;
- La fiscalité locale progresse avec la revalorisation des bases de 7.1%.

VU les décisions prises en commission des finances en date des 4 novembre 2022 et 1^{er} mars 2023

VU le débat d'orientation budgétaire en date du 13 mars 2023

VU le rapport de présentation du budget 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2023 présenté conformément au document joint soit : en section de fonctionnement à 3 038 465 € (trois millions trente-huit mille quatre cent soixante-cinq euros) en dépenses et en recettes et en investissement à 1 048 973 € en dépenses et en recettes

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Le secrétaire de séance Vincent WAGNER

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 11/04/2023
 Holtzheim, le 11 avril 2023
 Madame le Maire, Pia IMBS

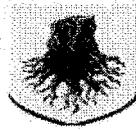


Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 067-216702126-20230327-RAPPORTBP2023-BF



République Française
Département du Bas-Rhin
Eurométropole de Strasbourg

Village fleur    
Commune nature   
Village étoilé  
Culture et langue régionales 

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

au Conseil Municipal 27 mars 2023

Le budget primitif 2023

Historique :

Commission des finances : les 4 novembre 2022 et 1^{er} mars 2023

Débat d'orientation budgétaire : le 13 mars 2023

Rappel : Le compte administratif 2022 est arrêté avec un excédent de 611 302,30 € et avec l'affectation prévisionnelle suivante :

Compte	Section	Budget primitif 2023 €
001	Investissement recette - Excédent 2022	38 237.78
1068	Investissements recette capitalisée	270 000.00
002	Fonctionnement recette excédent de 2022	303 064.52

Précision : l'état C1 du BP 2023 est erroné au niveau de la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2022, excédent repris 561 072,10 au lieu de 573 064,51. En effet, le compte 7788 d'un montant de 11 992.41 au CA 2022 n'est plus repris au BP 2023 car ledit compte n'existe plus en M57.

Le budget s'équilibre à 3 038 465 euros en fonctionnement et à 1 048 973 € euros en investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1666)	DEPENSES 1 048 973,00	RECETTES 1 010 735,22
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	061 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 38 237,78
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 048 973,00	1 048 973,00
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES 3 038 465,00	RECETTES 2 735 400,48
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 363 064,52
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		3 038 465,00	3 038 465,00
TOTAL DU BUDGET (4)		4 087 438,00	4 087 438,00

Le budget 2023 prendre acte des évolutions internationales, nationales et réglementaires et leur impact politique et financière sur les investissements de la Commune.

En effet, la commune a dû suspendre le projet « extension de l'école, du péri et du RPE » en raison, d'une part, du bouleversement de l'économie des marchés de construction depuis 2022 induisant ainsi une augmentation budgétaire de l'opération, et d'autre part, en raison de la hausse des prix de l'énergie qui impacte la section fonctionnement et réduit son autofinancement.

Par ailleurs :

- Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées ;
- La Commune poursuit sa politique en matière de développement durable ;
- La commission des finances a proposé de ne pas augmenter le taux des impôts locaux en 2023 ;
- La fiscalité locale progresse avec la revalorisation des bases de 7.1%.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 067-216702126-20230327-RAPPORTBP2023-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Adaptations de charges (3)	42 000,75	0,00	26 000,00	0,00	26 000,00
01E	APA	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RCA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domans, ventes diverses	33 500,00	0,00	42 800,00	0,00	42 800,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	136 000,00	0,00	191 600,00	0,00	191 600,00
731	Fiscalité locale	1 706 500,00	0,00	1 885 500,00	0,00	1 885 500,00
74	Dotations et participations (3)	442 450,00	0,00	517 000,00	0,00	517 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	21 400,00	0,00	45 500,00	0,00	49 500,00
Total des recettes de gestion courante		2 429 150,75	0,00	2 700 400,00	0,00	2 700 400,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	6 000,00	0,00	3 000,46	0,00	3 000,46
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (sauf budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 429 150,75	0,00	2 703 400,46	0,00	2 703 400,46
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	22 500,00	0,00	32 000,00	0,00	32 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		22 500,00	0,00	32 000,00	0,00	32 000,00
TOTAL		2 451 650,75	0,00	2 735 400,46	0,00	2 735 400,46
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						303 064,52
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						3 038 465,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	396 235,00	Il s'agit, pour un budget vote en cas de, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	---

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement s'élève à 396 235 €. Il s'agit des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 067-216702126-20230327-RAPPORTBP2023-BF

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

VUE D'ENSEMBLE SECTION FONCTIONNEMENT 2023									
BUDGET PRIMITIF recette 03 mars 2023									
OPERATIONS REELLES									
Compte de regroupement	Article	Libellé	Proposition crédits 2023	BS	DRM	TOTAL	Titres émis	Proposition crédits 2023	
13	64	atténuation de charges	26 000,00	16 000,75		42 000,75	32 248,17	26 000,00	
70	70	Produit des services de domaine ventes	39 300,00			39 300,00	39 300,25	40 800,00	
73	73	Impôts et taxes	1 868 200,00	26 000,32	1 800,00	1 844 000,00	1 894 081,43	2 067 100,00	1 133 600 au 31/12/2022 et au 31/03/2023 (compensés)
74	74	Dotations subvention et participations	604 450,00		-22 000,00	482 450,00	510 689,92	617 000,00	
75	75	Autres produits de gestion courante	21 400,00			21 400,00	37 800,35	49 800,00	
76	76	Produits financiers				0,00	0,70	0,00	
77	77	Produits exceptionnels	10 000,00	8 000,00	12 800,00	30 800,00	23 020,37	3 000,48	
Total des recettes réelles de fonctionnement			2 483 350,00	-1 999,25	-7 400,00	2 453 950,75	2 537 923,59	2 735 400,48	
042	777	Reprises sur aménagements	22 500,00			22 500,00	63 669,14	32 000,00	
Total des recettes d'ordres de fonctionnement			22 500,00			22 500,00	63 669,14	32 000,00	
TOTAL			2 483 350,00	-1 999,25		2 476 450,75	63 669,14	2 735 400,48	
Excédents n-1			300 000,00	43 300,25		343 300,25		303 904,52	
TOTAL SECTION			2 785 350,00	41 301,00	-7 400,00	2 819 751,00	2 601 592,73	3 039 465,00	

Les recettes réelles sont composées de :

Article 64 : 0.96 % Atténuation de charges.

Il s'agit du remboursement du traitement des agents en maladie et de la récupération de la participation de la commune à l'achat des chèques déjeuner.

Article 70 : 1.51 % - produits des services, du domaine, vente de produits.

Cet article est évalué à 40 800 € et comprend essentiellement le remboursement du traitement du policier municipal (20 000 €) et de la participation de l'Eurométropole de Strasbourg au fonctionnement de la médiathèque (6 500 €).

Article 73 : 76.46 % - impôts et taxes.

Les impôts et taxes sont évalués à 2 067 100 € et comprennent essentiellement :

- Les impôts locaux qui sont estimés à 1 776 000 € : forte progression du produit + 174 000 € en raison de la revalorisation des bases de 7.1 % ;
- La dotation de solidarité de l'Eurométropole : 98 000 €
- Les droits d'enregistrement sur les mutations : 83 000 €

Article 74 : 19.13 % - dotations de participation soit 517 000 €

Les dotations de l'Etat devraient augmenter : 125 000 €

Evolution de la DGF

année	montant notifié
2013	256 853 €
2014	262 424 €
2015	238 547 €
2016	212 372 €
2017	178 650 €
2018	161 127 €
2019	148 844 €
2020	139 921 €
2021	130 739 €
2022	115 803 €
2023 prévisionnel	125 000 €

Les autres participations sont les suivantes :

- La dotation de solidarité rurale de l'Etat 42 000 €
- Le remboursement de l'Etat aux frais de personnel CEC 35000 €
- La CAF participe au fonctionnement du centre périscolaire et au RAM 37000 €
- L'Eurométropole verse une dotation pour un agent communal affecté au nettoyage de la voirie 42 000 €

- Les compensations des impôts locaux

20000

0 €

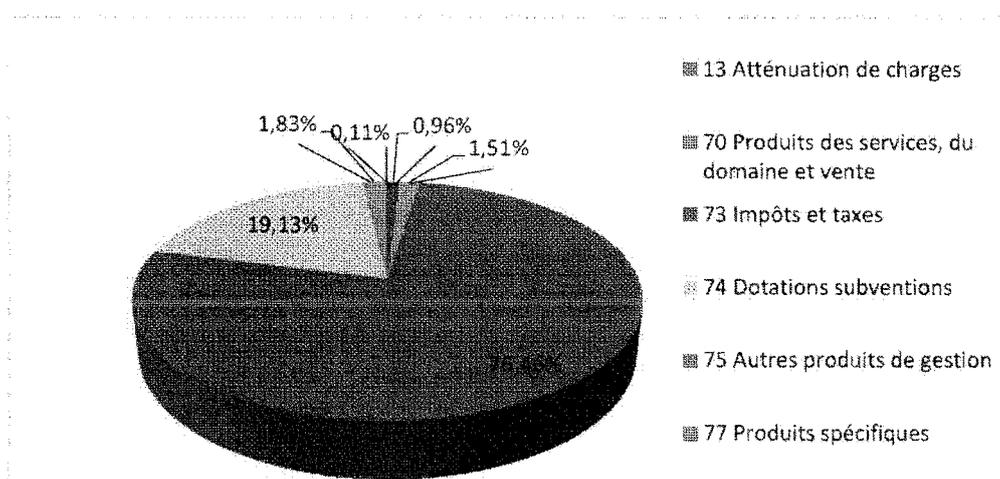
Article 75 : 1.83 % - Autres produits de gestion courante.

Article estimé à 49 500 €. Il s'agit des locations du foyer St-Laurent, salle de la Bruche et chalets de pêche.

Article 77 : 0.11 % - produits spécifiques. Régularisations antérieures

Les recettes de fonctionnement :

Libellé	% recettes réelles	BP 2023
13 Atténuation de charges	0,96%	26 000,00 €
70 Produits des services, du domaine et vente	1,51%	40 800,00 €
73 Impôts et taxes	76,46%	2 067 100,00 €
74 Dotations subventions	19,13%	517 000,00 €
75 Autres produits de gestion	1,83%	49 500,00 €
77 Produits spécifiques	0,11%	3 000,48 €
TOTAL	100,00%	2 703 400,48 €

% recettes réelles

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 067-216702126-20230327-RAPPORTBP2023-BF

Les dépenses de fonctionnement

YDE D'ENSEMBLE SECTION FONCTIONNEMENT 2023									
BUDGET PRIMITIF 03 mars 2023									
OPERATIONS REELLES									
Compte de regroupement	Article	Libelle	Credits ouverts 2022 BP	BS	DBM 1 2 3	TOTAL 2022	Mandats émis	propositions	
011	Charges à caractère général	90	Atouts et passifs de stocks	348 200,00	9 825,00	10 000,00	367 825,00	273 338,73	416 600,00
		61	Services extérieurs	299 900,00	5 000,00	-55 000,00	249 900,00	220 058,76	233 500,00
		92	Autres services extérieurs	133 000,00	18 700,00	-12 700,00	139 000,00	113 342,28	123 400,00
		63	Impôts, taxes et versements aux	10 400,00			10 400,00	8 120,98	10 400,00
012	Charges de personnel	94-83	Zéromisation de personnel/mars	1 051 330,00		35 200,00	1 086 530,00	1 071 041,10	1 137 280,00
065	Autres charges de gestion courante	65	Autres charges de gestion courante	260 250,00	20 975,75	10 000,00	299 225,75	296 138,41	288 950,00
069	Charges financières	66	Intérêts	73 000,00	1 500,00		74 500,00	64 018,95	58 000,00
067	Charges exceptionnelles	67	Charges spécifiques	9 500,00	3 900,25	5 100,00	18 100,25	11 499,36	500,00
014	Acquisition de produits	739	Versement EMS/PMC/Pendules 2023	155 000,00			155 000,00	133 399,90	142 000,00
Dépenses réelles de fonctionnement				2 340 580,00	67 301,00	-7 400,00	2 400 481,00	2 190 858,87	2 610 230,00
068	Dotations aux amortissements	68.11	dotations aux amortissements	143 000,00			143 000,00	100 969,99	150 000,00
023	à la section d'amortissement	23	Virements à la section d'amortissement	302 270,00	36 000,00		276 270,00		776 235,00
Dépenses d'ordre fonctionnement				445 270,00	-26 000,00		419 270,00		428 235,00
TOTAL SECTION				2 785 850,00	41 301,00	-7 400,00	2 819 751,00	2 371 828,46	3 038 465,00

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 067-216702126-20230327-RAPPORTBP2023-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT						C2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Règles à réviser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 671 125,00	0,00	983 900,00	0,00	983 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 066 830,00	0,00	1 137 260,00	0,00	1 137 260,00
014	Atténuations de produits	155 300,00	0,00	142 000,00	0,00	142 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RCA ; Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
55	Autres charges de gestion courante (sauf 5526) (3)	300 226,75	0,00	288 550,00	0,00	288 550,00
5526	Frais fonctionnement des groupes d'eus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 306 860,75	0,00	2 551 730,00	0,00	2 551 730,00
56	Charges financières	74 500,00	0,00	58 000,00	0,00	58 000,00
57	Charges spécifiques (3)	9 120,00	0,00	500,00	0,00	500,00
58	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 392 480,75	0,00	2 610 230,00	0,00	2 610 230,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	278 235,00		278 235,00	0,00	278 235,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	143 000,00		150 000,00	0,00	150 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		419 235,00		428 235,00	0,00	428 235,00
TOTAL		2 811 760,75	0,00	3 038 465,00	0,00	3 038 465,00
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						3 038 465,00

Les charges à caractère général augmentent en raison de la hausse du prix de l'énergie. Le montant des intérêts diminue. Les frais de personnel augmentent. Les charges de gestion courante restent stables.

Chapitre 011 : 37.69 %. Soit 983 900 €

D'après l'avenant au CPE, le gaz augmenterait de 589 % :

- réalisé en 2022 = 56 559 €
- prévisionnel pour 2023 = 300 000 €.

Il a fallu actualiser le budget après les réunions de la commission des finances.

Il s'agit de charges à caractère général comprenant les frais afférents au fonctionnement des bâtiments et des services, aux fluides, aux contrats de maintenance, aux frais de télécommunication, aux réceptions

Chapitre 012 : 43.57 %

Les charges de personnel sont estimées à 1 137 280 € du fonctionnement. Ce chapitre augmente tout en restant dans la moyenne nationale.

Les frais de personnel augmentent légèrement :

- 2 agents ont été stagiairisés en 2022 ;
- Le point d'indice a été revalorisé de 3.5% dans la fonction publique ;
- Les arrêts de maladie, recrutement de contractuels.

Toutefois, il convient de prendre en compte les atténuations de charges du personnel, imputées en recettes de fonctionnement qui représentent en moyenne 117 000 €. Elles correspondent au remboursement des contrats aidés, à la mise à disposition du policier municipal pour les communes de Achenheim et Oberschaeffolsheim, à la participation financière de la CAF au fonctionnement du RPE ainsi qu'au remboursement par l'Eurométropole d'un agent affectée au nettoyage de la voirie, et au remboursement des indemnités pour les maladies.

Tableau des effectifs au 01/01/2023	vacants	titulaires	stagiaires	non titulaires contrats CDD
Filière administrative				
Adjoint administratifs				
Adjoint administratif		2	1	
Adjoint administratif principal 1ère classe	1	1		
Rédacteurs				
Rédacteur	1			
Rédacteur principal 2ème classe		1		
Attachés				
Attaché principal		1		
Filière technique				
Adjoint techniques				
Adjoint technique	3	3		3
Adjoint technique principal 2ème classe	1			
Adjoint technique principal 1ère classe	1	1		
Agents de maîtrise				
Agents de maîtrise		2		
Agent de maîtrise principal		2		
Filière Animation				
Adjoint d'animation principal 2ème classe	1			

Filière culturelle				
Adjoint du patrimoine	1			1
Bibliothécaire principal		1		
Filière sanitaire et sociale				
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles				
ATSEM principal 2ème classe		1	2	
ATSEM principal 1ère classe	1			
Educateurs de jeunes enfants				
Educateur de jeune enfants	1			1
Filière police				
Brigadier chef principal		1		
CONTRATS AIDES (1 à l'école, 4 serv tech)		5		

Frais de personnel 2023 :

Total budgétisé : 1 137 280 €

Diverses participations estimatives extérieures

- ✓ 40 000 € de participation de l'Etat pour les contrats PEC (prévisionnel, dépendra de la politique étatique)
- ✓ 15 000 € pour le poste du « policier municipal des communes d'Oberschaeffolsheim et d'Achenheim »
- ✓ 15 000 € de la CAF pour l'intercommunalité et le fonctionnement du RPE
- ✓ 42 000 € de l'Eurométropole de Strasbourg à titre de participation au salaire d'un agent affecté au nettoyage de la voirie communale.
- 5 000 € d'indemnités journalières pour les maladies et congés de maternité.

L'EMS a versé 40 174 € à la Commune en 2022 pour le fonctionnement de la médiathèque en 2021 et en 2022.

Chapitre 14 : 5.44 % correspond à l'attribution de compensations que la commune reverse à l'EMS (80 000) euros), au fond de péréquation des ressources intercommunales (10 000 € FPIC) et aux pénalités appliquées à la commune en raison de son déficit en matière de logements sociaux (47 000 €).

L'impact de loi SRU sur le budget.

La commune de Holtzheim, conformément à l'article L302-5 du Code de la Construction et de l'Habitat est concernée depuis le 1^{er} janvier 2016 par les dispositions de l'article 55 de la loi

SRU à savoir l'atteinte de 25 % de logements locatifs sociaux (LLS) dans le parc des résidences principales de la commune.

La commune a bénéficié de 3 années d'exonération des prélèvements et y est assujettie au 1^{er} janvier 2020.

Elle n'est pas carencée mais est déficitaire en LLS.

Rappel : au 1^{er} janvier 2022, 25 % de LLS correspond à 412. Nombre de LLS existant 224. Nombre de LLS manquant : 188 au 1^{er} janvier 2022.

Le montant du prélèvement en 2023 s'élève à 46 528,12 (49 807 € en 2022). La diminution du prélèvement est liée à la baisse du déficit des LLS en 1^{er} janvier 2022. (201 au 1^{er} janvier 2021)

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante. Est estimée à 288 550 € soit **11.05 %** du budget réel des dépenses de fonctionnement et comprend :

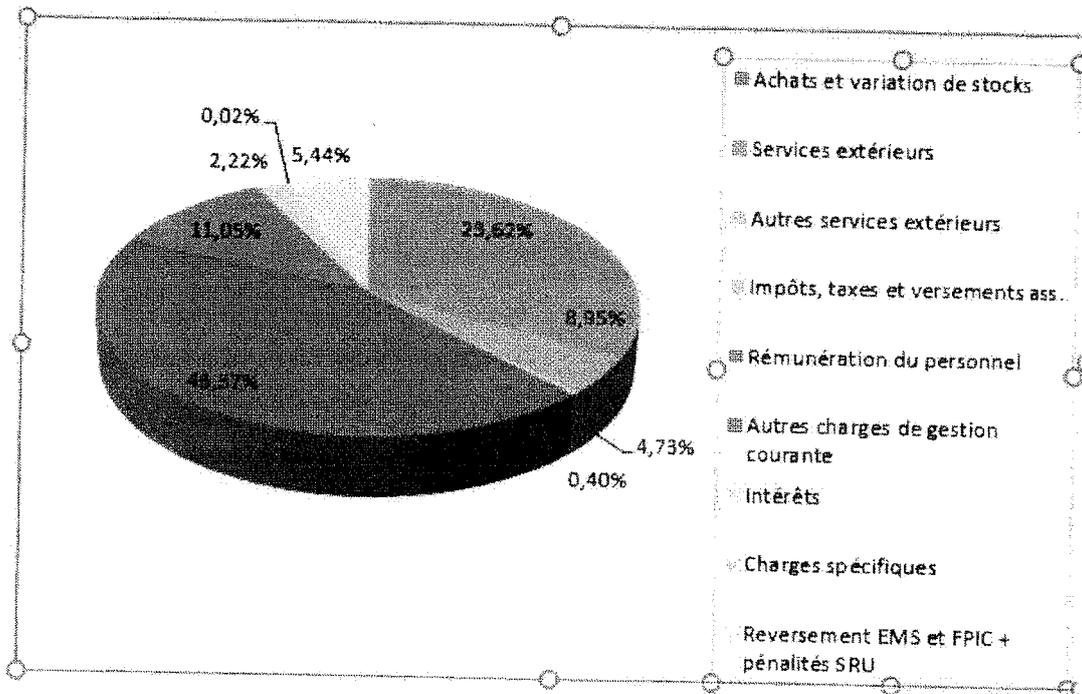
- Les indemnités versées aux élus
- Les subventions versées aux associations locales et au CCAS.
- La participation financière de la commune au fonctionnement du périscolaire
- Le fonctionnement de l'école de musique
- Le reversement à l'APPMA pour la gestion des chalets.

Chapitre 66 : charges financières. Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette : 58 000 euros soit **2.22 %**.

Chapitre 67 : charges spécifiques : 500 €. Soit **0.02 %**

Les dépenses de fonctionnement

Compte	Libellé	%	Prévisionnel BP 2023
60	Achats et variation de stocks	23,62%	616 600,00 €
61	Services extérieurs	8,95%	233 500,00 €
62	Autres services extérieurs	4,73%	123 400,00 €
63	Impôts, taxes et versements ass.	0,40%	10 400,00 €
012	Rémunération du personnel	43,57%	1 137 280,00 €
65	Autres charges de gestion courante	11,05%	288 550,00 €
66	Intérêts	2,22%	58 000,00 €
67	Charges spécifiques	0,02%	500,00 €
014	Reversement EMS et FPIC + pénalités SRU	5,44%	142 000,00 €
	Dépenses réelles de fonctionnement	100,00%	2 610 230,00 €



L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, en comptabilité générale de section de fonctionnement :

Budget primitif 2022 = 2 340 580 €

Budget primitif 2023 = 2 610 230 €

Dépenses maîtrisées en tenant compte de l'évolution.

Frais de personnel :

BP + BS +DBM 2022 : 1 086 530 €

BP 2022 : 1 137 280 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'excédent d'investissement de 2022 (38 237,78) ainsi l'excédent de fonctionnement capitalisé 270 000 €) sont inscrits au budget 2023.

Principales recettes d'investissements :

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 067-216702126-20230327-RAPPORTBP2023-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (=RAR + vote)
01E	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reques) (sauf la 133) (3)	114 500,00	0,00	89 000,00	0,00	89 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf la 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 0324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		114 500,00	0,00	89 000,00	0,00	89 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1058)	251 000,57	0,00	156 035,22	0,00	156 035,22
1058	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	270 000,00	0,00	270 000,00	0,00	270 000,00
136	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	152 570,05	0,00	37 500,00	0,00	37 500,00
15	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cofin. de liaison : affectation (EA,règle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
35	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		643 715,57	0,00	483 500,22	0,00	483 500,22
45..	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		758 675,57	0,00	582 500,22	0,00	582 500,22

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	278 235,00	0,00	278 235,00	0,00	278 235,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	143 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		418 270,00	0,00	428 235,00	0,00	428 235,00

TOTAL	1 177 945,57	0,00	1 010 735,22	0,00	1 010 735,22
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	38 237,78
--	------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 048 973,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	396 235,00
--	-------------------

Objet	Montant prévu €
Virement de la section de fonctionnement	278 235
L'excédent de 2023	38 237
L'excédent de fonctionnement capitalisé	270 000
FCTVA	50 000
Taxe d'aménagement	136 200
Subvention	126 500
Dotations sur amortissement	150 000

Principales dépenses d'investissements :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION D'INVESTISSEMENT						C1
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libelle	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Voie de l'assemblée	TOTAL (=RAR + votes)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	314 300,00	0,00	34 000,00	0,00	348 300,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	321 182,00	0,00	252 650,00	0,00	573 832,00
22	Immobilisations reprises en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	456 677,00	0,00	418 423,00	0,00	875 100,00
Total des dépenses d'équipement		1 121 359,00	0,00	745 073,00	0,00	1 866 432,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	305 000,00	0,00	271 000,00	0,00	576 000,00
18	Opérations de liaison : affectation (EA-règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		305 000,00	0,00	271 000,00	0,00	576 000,00
45..	Charges d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 426 359,00	0,00	1 016 073,00	0,00	2 442 432,00
040	Opérations entre transf. entre sections (7)	22 500,00		32 000,00	0,00	54 500,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		22 500,00		32 000,00	0,00	54 500,00
TOTAL		1 448 859,00	0,00	1 048 073,00	0,00	2 496 932,00
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						1 048 073,00

Les principales dépenses d'investissement

Objet	Montant prévu €
Remboursement des emprunts	271 000
Restructuration et extension du complexe scolaire Maîtrise d'œuvre, études	398423
Isolation du Foyer St Laurent	20 000
Contrat de Performance énergétique	60 950
Ecoles	39 400

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 067-216702126-20230327-RAPPORTBP2023-BF

Aire de jeux	60 000
Eclairage 2 courts de tennis	26 500
Eclairage public Leds	29 000

L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette :

La Commune n'a pas fait appel à l'emprunt en 2021 et en 2022.

Un focus sur l'endettement

Au 1^{er} janvier 2023, la dette en capital s'élève à 2 028 584,30 €. L'annuité de 2022 s'élève à 326 545,68 dont 269 701,44 en capital et 56 844,24 € en intérêts.

Au 1^{er} janvier 2023, la dette par habitant s'élève à 562.91 €

La dette diminue de 13,15% et s'élève à 2 028 K€ au 31/12/2022 (2 335 k€ fin 2021). Il est aussi important de mesurer le ratio de désendettement. Ce dernier indique le nombre d'année de CAF brute nécessaire à la collectivité pour rembourser sa dette. Il est usuellement admis qu'en-dessous de 3 ans, l'endettement est faible. Entre 3 et 6 ans, il est maîtrisé. Entre 6 et 9 ans, il est élevé. Entre 9 et 12, il atteint un seuil d'alerte. Au-delà de 12 ans, la situation de la collectivité se rapproche du surendettement.

Avec une dette représentant 5,9 années de CAF, l'endettement de la commune reste maîtrisé (dette au 31/12 rapportée à l'épargne brute).

Point sur l'emprunt :

L'encours de la dette est constitué de taux fixe et de taux variable.

Malgré les divers investissements réalisés ces dernières années, nous constatons que les dépenses sont fortement maîtrisées, les recettes optimisées, l'endettement diminue en conséquence.

Délégation de service public

La structure AGF est attributaire de la concession simplifiée de la délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation du centre d'accueil périscolaire de 2021 à 2024. Le budget de 2022 s'élève à 48 383 €. Le prévisionnel pour 2023 s'élève à 55 310 €.

DUREE DES AMORTISSEMENTS

Par délibération du 23 novembre 2016, la commune de Holtzheim a défini sa politique en matière d'amortissement des immobilisations et des subventions à compter du 1^{er} janvier 2017 pour son budget principal et son budget annexe parcs.

Conformément aux dispositions de l'article L2321-2-27 du code général des collectivités territoriales (CGCT), pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est considéré comme une dépense obligatoire à enregistrer dans le budget de la collectivité.

Par délibération en date du 30 mai 2022, les membres du Conseil Municipal ont accepté d'approuver par anticipation le référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 implique de faire évoluer le mode de gestion des amortissements auparavant gérés selon la nomenclature M14.

Pour rappel, l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire figurer à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement. En principe, l'amortissement est linéaire.

L'amortissement exclut les immeubles non productifs de revenus.

Les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions, conformément à l'article R2321-1 du CGCT.

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la durée des amortissements sauf :

- Pour les frais relatifs aux documents d'urbanisme : durée 10 ans maximale
- Pour les frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation : 5 ans maximale
- Pour les frais de recherche et de développement : 5 ans maximale
- Pour les brevets : sur la durée du privilège.

Par délibération en date du 19 décembre 2022, le conseil municipal a approuvé la mise à jour des tableaux sur les méthodes d'amortissement applicables au budget de la commune pour les amortissements pratiqués à compter du 1^{er} janvier 2023 concernant les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Le calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation de manière linéaire au prorata temporis, conformément aux règles définies par le référentiel M57 :

- En deça du seuil de 500 €, le bien est amorti en une seule année ;
- Les subventions d'équipement versées s'amortissent sur la durée d'utilisation attendue de l'immobilisation qu'elles financent, dans le respect des durées d'amortissement maximales. L'amortissement de la subvention versée doit débiter à la date de mise en service de l'immobilisation concernée chez l'entité bénéficiaire et être effectué au même rythme. Néanmoins, en cas d'impossibilité de déterminer la durée d'amortissement

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



ID : 067-216702126-20230327-RAPPORTBP2023-BF

pratiquée par l'entité bénéficiaire, la durée d'amortissement doit être cohérente à celle de l'immobilisation sous-jacente.

DUREES AMORTISSEMENTS M57 A PARTIR DU 1ER JANVIER 2023

Libellé	Compte		Durée d'amortissement mensuelle	Durée d'amortissement propre	M57 à M59 inclus	
	M57	M54			M57	M54
Immobilisation incorporelles						
Coût d'achat	2102	2102	1 an	1 an	20 000	20 000
Coût de revient	2103	2103	10 ans	10 ans	28 000	28 000
Plus-values	2104	2104	5 ans	5 ans	20 000	20 000
Moins-values	2105	2105	5 ans	5 ans	20 000	20 000
Immobilisations corporelles						
Véhicules	2106	2106	6 à 10 ans	7 ans	20 000	20 000
Capitales et véhicules industriels	2107	2107	6 à 10 ans	6 ans	28 000	28 000
Autres véhicules industriels	2108	2108	10 à 15 ans	10 ans	28 000	28 000
Engins, machines-outils	2109	2109	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2110	2110	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2111	2111	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2112	2112	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2113	2113	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2114	2114	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2115	2115	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2116	2116	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2117	2117	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2118	2118	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2119	2119	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2120	2120	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2121	2121	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2122	2122	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2123	2123	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2124	2124	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2125	2125	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2126	2126	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2127	2127	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2128	2128	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2129	2129	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2130	2130	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2131	2131	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2132	2132	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2133	2133	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2134	2134	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2135	2135	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2136	2136	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2137	2137	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2138	2138	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2139	2139	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2140	2140	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2141	2141	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2142	2142	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2143	2143	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2144	2144	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2145	2145	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2146	2146	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2147	2147	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2148	2148	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2149	2149	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000
Autres engins	2150	2150	10 à 15 ans	10 ans	20 000	20 000

Le secrétaire de séance
 Vincent WAGNER

Madame le Maire,
 IMBS



Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le **13** avril 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 2

Séance ordinaire du 27 mars 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 25

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Philippe HARTER Procuration à Pia IMBS
Fabienne UHLMANN Procuration à Bruno MICHEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le point 20 « Subvention en faveur de l'association Le Local » est retiré de l'ordre du jour.

2027/03/27-07 Subvention en faveur du CCAS 10 000 €

Le CCAS qui organise principalement les repas du 3^{ème} âge et verse des aides sociales.

Mis à part les dons et une partie des concessions de cimetière, le CCAS n'a pas vraiment de recettes.

Aussi, la commune lui verse une subvention de fonctionnement annuelle.

Le budget du CCAS est voté chaque année, et il est tenu par le trésor public.

En 2022, la commune a versé une subvention de 12 000 €. Le CCAS demande pour 2023, une subvention de 10 000 €.

VU le budget 2023

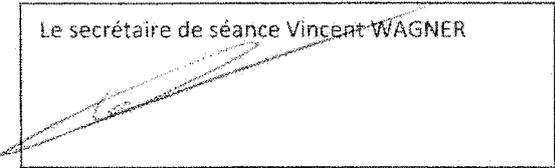
Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le [REDACTED]
ID : 067-216702126-20230327-DEMCM2023032707-DE

Le Conseil municipal (6 membres du CCAS ne participent pas au vote), après en avoir délibéré,

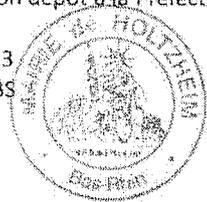
VOTE une subvention de 10 000 € (dix mille euros) en faveur du Centre Communal d'Action Sociale.
Cette subvention sera imputée au compte 657362 du budget 2023.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le secrétaire de séance Vincent WAGNER



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **11/04/2023**
Holtzheim, le **11** avril 2023
Madame le Maire, Pia IMBS



Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le **13** avril 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 2

Séance ordinaire du 27 mars 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 25

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Philippe HARTER Procuration à Pia IMBS
Fabienne UHLMANN Procuration à Bruno MICHEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le point 20 « Subvention en faveur de l'association Le Local » est retiré de l'ordre du jour.

2023/03/27-08 Subvention en faveur de l'association A Petits Patch's

VU le budget 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

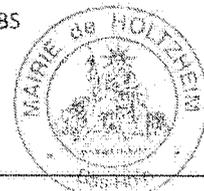
DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association A Petits Patch's.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2023.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Le secrétaire de séance Vincent WAGNER

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **11/04/2023**
Holtzheim, le **11** avril 2023
Madame le Maire, Pia IMBS



Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le **13** avril 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 2

Séance ordinaire du 27 mars 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 25

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Philippe HARTER Procuration à Pia IMBS
Fabienne UHLMANN Procuration à Bruno MICHEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le point 20 « Subvention en faveur de l'association Le Local » est retiré de l'ordre du jour.

2023/03/27-09 Subvention en faveur de l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique AAPPMA

VU le budget 2023

Le Conseil Municipal (1 membre de l'association ne participe pas au vote), après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association AAPPMA ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 500 € (cinq cents €) sous réserve de la tenue effective de la pêche des enfants.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2023.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Le secrétaire de séance Vincent WAGNER

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **11/04/2023**
Holtzheim, le **11** avril 2023
Madame le Maire, Pia IMBS



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 067-216702126-20230327-DELCM2023032710-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le **13** avril 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU



COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 2

Séance ordinaire du 27 mars 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 25

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Philippe HARTER Procuration à Pia IMBS
Fabienne UHLMANN Procuration à Bruno MICHEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le point 20 « Subvention en faveur de l'association Le Local » est retiré de l'ordre du jour.

2023/03/27-10 Subvention en faveur de l'association Anacrouse

VU le budget 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Anacrouse.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2023.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Le secrétaire de séance Vincent WAGNER

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **11/04/2023**
Holtzheim, le **11** avril 2023
Madame le Maire, Pia IMBS



Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le **13** avril 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 2

Séance ordinaire du 27 mars 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 25

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Philippe HARTER Procuration à Pia IMBS
Fabienne UHLMANN Procuration à Bruno MICHEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le point 20 « Subvention en faveur de l'association Le Local » est retiré de l'ordre du jour.

2023/03/27-11 Subvention en faveur de l'association ASH Foot

VU le budget 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association ASH Foot, ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 500 € (cinq cents €).

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2023.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Le secrétaire de séance Vincent WAGNER

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **11/04/2023**
Holtzheim, le **11** avril 2023
Madame le Maire, Pia IMBS



Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le **13** avril 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 2

Séance ordinaire du 27 mars 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 25

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Philippe HARTER Procuration à Pia IMBS
Fabienne UHLMANN Procuration à Bruno MICHEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le point 20 « Subvention en faveur de l'association Le Local » est retiré de l'ordre du jour.

2023/03/27-12 Subvention en faveur de l'association Action Transdisciplinaire Alsace

VU le budget 2023

Le Conseil Municipal (2 membres de l'association ne participent pas au vote), après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Action Transdisciplinaire Alsace.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2023.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le secrétaire de séance Vincent WAGNER

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, suite de son dépôt à la Préfecture le **11/04/2023**
Holtzheim, le **11** avril 2023
Madame le Maire, Pia IMBS



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 067-216702126-20230327-DELCM2023032713-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le **13** avril 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 2

Séance ordinaire du 27 mars 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 25

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Philippe HARTER Procuration à Pia IMBS
Fabienne UHLMANN Procuration à Bruno MICHEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le point 20 « Subvention en faveur de l'association Le Local » est retiré de l'ordre du jour.

2023/03/27-13 Subvention en faveur de l'association Aviculture

VU le budget 2023

Le Conseil Municipal (1 membre de l'association ne participe pas au vote), après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Aviculture.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2023.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le secrétaire de séance Vincent WAGNER

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, suite de son dépôt à la Préfecture le
11/04/2023
Holtzheim, le **11** avril 2023
Madame le Maire, Pia IMBS



Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le **13** avril 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 2

Séance ordinaire du 27 mars 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 25

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Philippe HARTER Procuration à Pia IMBS
Fabienne UHLMANN Procuration à Bruno MICHEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le point 20 « Subvention en faveur de l'association Le Local » est retiré de l'ordre du jour.

2023/03/27-14 Subvention en faveur de l'association Brichwaggès

VU le budget 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Brichwaggès.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2023.

A l'unanimité	Pour	25	Contre	1	Abstention	1	Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	------	----	--------	---	------------	---	---------	---	-------------	--

Le secrétaire de séance Vincent WAGNER

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **11/04/2023**
Holtzheim, le **11** avril 2023
Madame le Maire, Pia IMBS



Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le **13** avril 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 2

Séance ordinaire du 27 mars 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 25

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Philippe HARTER Procuration à Pia IMBS
Fabienne UHLMANN Procuration à Bruno MICHEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le point 20 « Subvention en faveur de l'association Le Local » est retiré de l'ordre du jour.

2023/03/27-15 Subvention en faveur de l'association Cercle St-Laurent – Cor de chasse

VU le budget 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Cercle St-Laurent – Cor de chasse.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2023.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Le secrétaire de séance Vincent WAGNER

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **11/04/2023**
Holtzheim, le **11** avril 2023
Madame le Maire, Pia IMBS



Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le **13** avril 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 2

Séance ordinaire du 27 mars 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 25

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLOIN, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Philippe HARTER Procuration à Pia IMBS
Fabienne UHLMANN Procuration à Bruno MICHEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le point 20 « Subvention en faveur de l'association Le Local » est retiré de l'ordre du jour.

2023/03/27-16 Subvention en faveur de l'association Chat'Vagabonde

VU le budget 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle de 700 € (sept cents €) en faveur de l'association Chat'Vagabonde.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2023.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Le secrétaire de séance Vincent WAGNER

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **11**/04/2023
Holtzheim, le **11** avril 2023
Madame le Maire, Pia IMBS



Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le **13** avril 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 2

Séance ordinaire du 27 mars 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 25

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Philippe HARTER Procuration à Pia IMBS
Fabienne UHLMANN Procuration à Bruno MICHEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le point 20 « Subvention en faveur de l'association Le Local » est retiré de l'ordre du jour.

2023/03/27-17 Subvention en faveur de la Chorale Accroche Chœur

VU le budget 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de la Chorale Accroche Chœur.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2023.

A l'unanimité	X	Pour	Contre	Abstention	Adoptée	X	Non adoptée
---------------	---	------	--------	------------	---------	---	-------------

Le secrétaire de séance Vincent WAGNER

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **11**/04/2023
Holtzheim, le **11** avril 2023
Madame le Maire, Pia IMBS



Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le **13** avril 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 2

Séance ordinaire du 27 mars 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 25

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Philippe HARTER Procuration à Pia IMBS
Fabienne UHLMANN Procuration à Bruno MICHEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le point 20 « Subvention en faveur de l'association Le Local » est retiré de l'ordre du jour.

2023/03/27-18 Subvention en faveur de la Chorale Sainte-Cécile

VU le budget 2023

Le Conseil Municipal (1 membre de l'association ne participe pas au vote), après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de la Chorale Sainte-Cécile.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2023.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Le secrétaire de séance Vincent WAGNER

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, suite de son dépôt à la Préfecture le **11/04/2023**
Holtzheim, le **11** avril 2023
Madame le Maire, Pia IMBS

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le **13** avril 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 2

Séance ordinaire du 27 mars 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 25

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPPER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Philippe HARTER Procuration à Pia IMBS
Fabienne UHLMANN Procuration à Bruno MICHEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le point 20 « Subvention en faveur de l'association Le Local » est retiré de l'ordre du jour.

2023/03/27-19 Subvention en faveur de l'association Embellissement de l'Eglise

VU le budget 2023

Le Conseil Municipal (1 membre de l'association ne participe pas au vote), après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Embellissement de l'Eglise.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2023.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Le secrétaire de séance Vincent WAGNER

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le
11/04/2023
Holtzheim, le **11** avril 2023
Madame le Maire, Pia IMBS



Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le **13** avril 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 2

Séance ordinaire du 27 mars 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 25

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Philippe HARTER Procuration à Pia IMBS
Fabienne UHLMANN Procuration à Bruno MICHEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le point 20 « Subvention en faveur de l'association Le Local » est retiré de l'ordre du jour.

2023/03/27-21 Subvention en faveur de l'association Les amis de la maison de retraite

VU le budget 2023

Le Conseil Municipal (3 membres de l'association ne participent pas au vote), après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Les amis de la maison de retraite.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2023.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Le secrétaire de séance Vincent WAGNER

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **11**/04/2023
Holtzheim, le **11** avril 2023
Madame le Maire, Pia IMBS



Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le **13** avril 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 2

Séance ordinaire du 27 mars 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 25

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLOIN, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Philippe HARTER Procuration à Pia IMBS
Fabienne UHLMANN Procuration à Bruno MICHEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le point 20 « Subvention en faveur de l'association Le Local » est retiré de l'ordre du jour.

2023/03/27-22 Subvention en faveur de l'association Les Nanny's 67

VU le budget 2023

Le Conseil Municipal (1 membre de l'association ne participe pas au vote), après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Les Nanny's 67.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2023.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le secrétaire de séance Vincent WAGNER

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **11/04/2023**
Holtzheim, le **11** avril 2023
Madame le Maire, Pia IMBS



Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le **13** avril 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 2

Séance ordinaire du 27 mars 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 25

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Philippe HARTER Procuration à Pia IMBS
Fabienne UHLMANN Procuration à Bruno MICHEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le point 20 « Subvention en faveur de l'association Le Local » est retiré de l'ordre du jour.

2023/03/27-23 Subvention en faveur de l'association Marche Nordique

VU le budget 2023

Le Conseil Municipal (2 membres de l'association ne participent pas au vote), après en avoir délibéré,

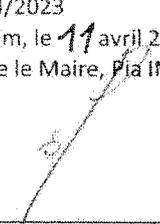
DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Marche Nordique.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2023.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le secrétaire de séance Vincent WAGNER

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **11/04/2023**
Holtzheim, le **11** avril 2023
Madame le Maire, Pia IMBS



Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le **13** avril 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 2

Séance ordinaire du 27 mars 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 25

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Philippe HARTER Procuration à Pia IMBS
Fabienne UHLMANN Procuration à Bruno MICHEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le point 20 « Subvention en faveur de l'association Le Local » est retiré de l'ordre du jour.

2023/03/27-24 Subvention en faveur de l'association Navi Modelisme Club

VU le budget 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Navi Modelisme Club.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2023.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Le secrétaire de séance Vincent WAGNER

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **11**/04/2023
Holtzheim, le **11** avril 2023
Madame le Maire, Pia IMBS



Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le **13** avril 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 2

Séance ordinaire du 27 mars 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 25

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Philippe HARTER Procuration à Pia IMBS
Fabienne UHLMANN Procuration à Bruno MICHEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le point 20 « Subvention en faveur de l'association Le Local » est retiré de l'ordre du jour.

2023/03/27-25 Subvention en faveur de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

VU le budget 2023

Le Conseil Municipal (1 membre de l'association ne participe pas au vote), après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2023.

A l'unanimité	X	Pour		Contre	Abstention	Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	------------	---------	---	-------------	--

Le secrétaire de séance Vincent WAGNER

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **11/04/2023**
Holtzheim, le **11** avril 2023
Madame le Maire, Pia IMBS



Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le **13** avril 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 2

Séance ordinaire du 27 mars 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 25

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Philippe HARTER Procuration à Pia IMBS
Fabienne UHLMANN Procuration à Bruno MICHEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le point 20 « Subvention en faveur de l'association Le Local » est retiré de l'ordre du jour.

2023/03/27-26 Subvention en faveur de l'association Souvenir Français

VU le budget 2023

Le Conseil Municipal (11 membres de l'association ne participent pas au vote), après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Souvenir Français.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2023.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le secrétaire de séance Vincent WAGNER

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **11**/04/2023
Holtzheim, le **11** avril 2023
Madame le Maire, Pia IMBS



Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le **13** avril 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 2

Séance ordinaire du 27 mars 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 25

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Philippe HARTER Procuration à Pia IMBS
Fabienne UHLMANN Procuration à Bruno MICHEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le point 20 « Subvention en faveur de l'association Le Local » est retiré de l'ordre du jour.

2023/03/27-27 Subvention en faveur de l'association Sport de bien-être

VU le budget 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Sport de bien-être.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2023.

A l'unanimité	X	Pour	Contre	Abstention	Adoptée	X	Non adoptée
---------------	---	------	--------	------------	---------	---	-------------

Le secrétaire de séance Vincent WAGNER

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **11**/04/2023
Holtzheim, le **11** avril 2023
Madame le Maire, Pia IMBS



Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le **13** avril 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 2

Séance ordinaire du 27 mars 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 25

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Philippe HARTER Procuration à Pia IMBS
Fabienne UHLMANN Procuration à Bruno MICHEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le point 20 « Subvention en faveur de l'association Le Local » est retiré de l'ordre du jour.

2023/03/27-28 Subvention en faveur de l'association Sport Energie

VU le budget 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

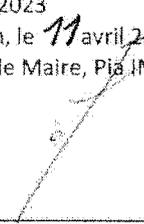
DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Sport Energie.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2023.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Le secrétaire de séance Vincent WAGNER

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **11/04/2023**
Holtzheim, le **11** avril 2023
Madame le Maire, Pia IMBS



Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le **13** avril 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 2

Séance ordinaire du 27 mars 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 25

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Philippe HARTER Procuration à Pia IMBS
Fabienne UHLMANN Procuration à Bruno MICHEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le point 20 « Subvention en faveur de l'association Le Local » est retiré de l'ordre du jour.

2023/03/27-29 Subvention en faveur de l'association Sup Plongée

VU le budget 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

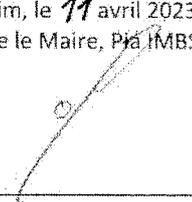
DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Sup Plongée.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2023.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Le secrétaire de séance Vincent WAGNER

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **11**/04/2023
Holtzheim, le **11** avril 2023
Madame le Maire, Pia IMBS



Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 13 avril 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 2

Séance ordinaire du 27 mars 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 25

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Philippe HARTER Procuration à Pia IMBS
Fabienne UHLMANN Procuration à Bruno MICHEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le point 20 « Subvention en faveur de l'association Le Local » est retiré de l'ordre du jour.

2023/03/27-30 Subvention en faveur du Tennis Club

VU le budget 2023

Le Conseil Municipal (2 membres de l'association ne participent pas au vote), après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Tennis Club

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2023.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Le secrétaire de séance Vincent WAGNER

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 11/04/2023
Holtzheim, le 11 avril 2023
Madame le Maire, Pia IMBS



Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 13 avril 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 2

Séance ordinaire du 27 mars 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 25

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Philippe HARTER Procuration à Pia IMBS
Fabienne UHLMANN Procuration à Bruno MICHEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le point 20 « Subvention en faveur de l'association Le Local » est retiré de l'ordre du jour.

2023/03/27-31 Subvention en faveur de l'Union Nationale des Anciens Combattants

VU le budget 2023

Le Conseil Municipal (1 membre de l'association ne participe pas au vote), après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'Union Nationale des Anciens Combattants.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2023.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Le secrétaire de séance Vincent WAGNER

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture
11/04/2023
Holtzheim, le 11 avril 2023
Madame le Maire, Pia IMBS



Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 067-216702126-20230327-DELCM2023032732-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le **13** avril 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 2

Séance ordinaire du 27 mars 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 25

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Philippe HARTER Procuration à Pia IMBS
Fabienne UHLMANN Procuration à Bruno MICHEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le point 20 « Subvention en faveur de l'association Le Local » est retiré de l'ordre du jour.

2023/03/27-32 Subvention en faveur de l'association USSPUFF67

VU le budget 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association USSPUFF67.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2023.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Le secrétaire de séance Vincent WAGNER

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du
présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le
11/04/2023
Holtzheim, le **11** avril 2023
Madame le Maire, Pia IMBS



Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le **13** avril 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 2

Séance ordinaire du 27 mars 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 25

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPPER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Philippe HARTER Procuration à Pia IMBS
Fabienne UHLMANN Procuration à Bruno MICHEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le point 20 « Subvention en faveur de l'association Le Local » est retiré de l'ordre du jour.

2023/03/27-33 Subvention en faveur de l'association Vogesia section basket

VU le budget 2023

Le Conseil Municipal (trois membres de l'association ne participent pas au vote), après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Vogesia section basket, ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 3 700 € (trois mille sept cents €) à titre de participation à l'achat d'un tableau d'affichage.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2023.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Le secrétaire de séance Vincent WAGNER

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **11**/04/2023
Holtzheim, le **11** avril 2023
Madame le Maire, Pia IMBS



Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le **13** avril 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 2

Séance ordinaire du 27 mars 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 25

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLOIN, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Philippe HARTER Procuration à Pia IMBS
Fabienne UHLMANN Procuration à Bruno MICHEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le point 20 « Subvention en faveur de l'association Le Local » est retiré de l'ordre du jour.

2023/03/27-34 Subvention en faveur de l'association Vogesia section GR

VU le budget 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

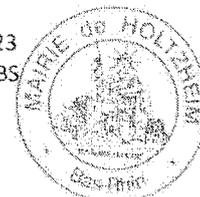
DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Vogesia section GR.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2023.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le secrétaire de séance Vincent WAGNER

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **11/04/2023**
Holtzheim, le **11** avril 2023
Madame le Maire, Pia IMBS



Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le **13** avril 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 2

Séance ordinaire du 27 mars 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 25

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Philippe HARTER Procuration à Pia IMBS
Fabienne UHLMANN Procuration à Bruno MICHEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le point 20 « Subvention en faveur de l'association Le Local » est retiré de l'ordre du jour.

2023/03/27-35 Remboursement en faveur du Comité des Fêtes pour le soutien au carnaval des enfants (règlement de la troupe d'animation)

VU le budget 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le versement de 500 € (cinq cents €) en faveur du Comité des Fêtes au titre du remboursement en sa faveur pour le soutien au carnaval des enfants et le règlement de la troupe d'animation.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

Le secrétaire de séance Vincent WAGNER

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **11/04/2023**
Holtzheim, le **11** avril 2023
Madame le Maire, Pia IMBS



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 067-216702126-20230327-DELCM2023032736-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le **13** avril 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 2

Séance ordinaire du 27 mars 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 25

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Philippe HARTER Procuration à Pia IMBS
Fabienne UHLMANN Procuration à Bruno MICHEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le point 20 « Subvention en faveur de l'association Le Local » est retiré de l'ordre du jour.

2023/03/27-36 Subvention en faveur de la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles

Cette subvention traditionnelle de fonctionnement de 100 euros est versée en faveur de la Caisse d'Assurance-Accidents Agricoles Alsace. Elle provient du produit de la chasse.

Les membres du Conseil Municipal,

VU le budget 2023

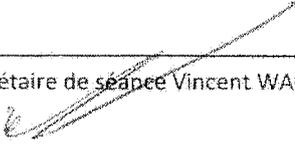
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 100 € (cents €) en faveur de la Caisse d'Assurance-Accidents Agricoles.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le [REDACTED]
ID : 067-216702126-20230327-DELCM2023032736-DE

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2023.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée:	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	--------------	--------------------------

Le secrétaire de séance Vincent WAGNER


Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **11/04/2023**
Holtzheim, le **11** avril 2023
Madame le Maire, Pia IMBS



Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le **13** avril 2023

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 2

Séance ordinaire du 27 mars 2023
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 25

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LIBS, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Pierre SCHAEFER, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER

Absents excusés avec procuration :

Philippe HARTER Procuration à Pia IMBS
Fabienne UHLMANN Procuration à Bruno MICHEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le point 20 « Subvention en faveur de l'association Le Local » est retiré de l'ordre du jour.

2023/03/27-37 Autorisation de signer un renouvellement de contrat aidé pour l'école maternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à signer un renouvellement de contrat aidé pour l'école maternelle (poste d'ATSEM).

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Le secrétaire de séance Vincent WAGNER

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **11/04/2023**
Holtzheim, le **11** avril 2023
Madame le Maire, Pia IMBS

